



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de LA CERLANGUE

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2016-317

du

18 février 2016

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit

date

27 juillet 2015

12 juillet 2018

aléa

Submersion marine

Les documents de référence sont :

Périmètre d'étude du PPRn prescrit en 2015 (cf . arrêté de prescription)

Consultable sur internet

Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

28 juillet 2014

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

23 juin 1993 11 janvier 1994 30 janvier 2012

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre d'étude du PPRn prescrit en 2015 (cf. arrêté de prescription)

9. Description des phénomènes d'inondation

Située dans la vallée de la Seine, la commune de La Cerlangue est concernée par des risques d'inondation liés à la submersion marine.